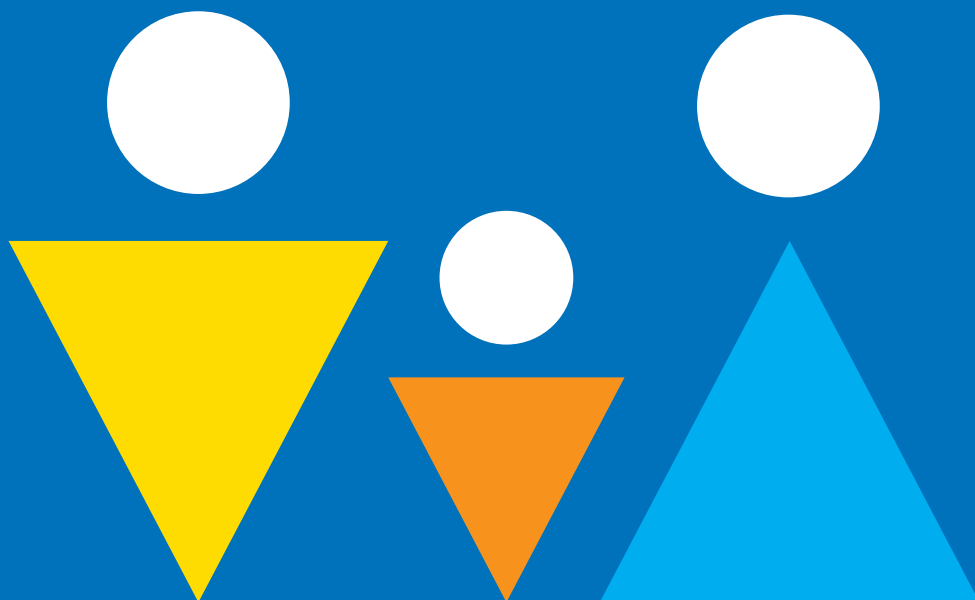


DOSSIER DE PRESSE

Séance plénière du lundi 27 juin 2022

Budget supplémentaire 2022



Ce lundi 27 juin 2021, les élus départementaux se sont réunis en séance plénière pour débattre du budget supplémentaire 2022.

A cette occasion, **Jean-Luc Gleyze**, président du Département, a tenu à rappeler l'importance du service public d'autant plus en ces temps marqués par des épidémies et des épisodes climatiques inquiétants.

Le département de la Gironde mène une politique très forte pour maintenir et déployer les services publics sur tout le territoire : construction de collèges (poursuivi malgré la hausse du coût des matériaux : +100 millions €), déploiement du très haut débit contre la fracture numérique, renfort dans la protection de l'enfance, maillage du territoire avec les maisons des solidarités, aides aux communes, renforcement du RER girondin, développement de lieux ressources (domaine de Nodris, médiathèques rurales (BOMA)...).

C'est pourquoi aujourd'hui, Jean-Luc Gleyze en appelle à l'Etat «pour un véritable plan d'urgence du service public, qui redonne les moyens à l'hôpital, à l'éducation... Dans tous les domaines qui ont subi le désengagement de l'Etat depuis des années.»

Sommaire

▶ Budget supplémentaire 2022	3-4
▶ Revalorisation salariale des professionnels de l'enfance	5
▶ Plan d'actions pour la Diversité et l'Égalité	6
▶ Plan de lutte contre les violences conjugales	7

Cette séance publique a été suivie d'une commission permanente qui a traité 277 délibérations pour un montant de 42,2 millions d'euros.

Budget supplémentaire 2022

1,97 milliard

BUDGET ANNUEL DE LA
GIRONDE (CA 2021)

Plus de 57 %

DU BUDGET
D'INVESTISSEMENT EST
CONSCRÉ AUX COLLÈGES

Le Budget Supplémentaire a pour objet de reprendre les résultats de l'exercice précédent, et le cas échéant de décrire des opérations nouvelles.

Le budget supplémentaire 2022 est construit avec prudence pour tenir compte

- des répercussions sociales et économiques du conflit ukrainien (arrivée de réfugiés, inflation, surcoût et difficulté d'approvisionnement des matières premières),
- de mesures nouvelles que pourrait prendre le nouveau gouvernement (augmentation du point d'indice des fonctionnaires notamment).

La priorité du Département est :

- de renforcer le déploiement de ses politiques auprès des Girondines et Girondins en lien avec l'accroissement de la population
- de poursuivre son ambitieux programme d'investissement sur les territoires de la Gironde.

Le Compte Administratif 2021 se solde par un excédent exceptionnel de 84,1 M€, consacré en priorité au financement des investissements, en particulier le plan collèges, et à la constitution de réserves pour faire face aux aléas.

► Des recettes de fonctionnement légèrement réévaluées

Les recettes de fonctionnement proposées lors du Budget Supplémentaire 2022 progressent de 11,6 M€ (hors reports) soit moins de 1% par rapport au budget primitif pour atteindre 1 772,3 M€, dont :

- +5,8 M€ de recettes sociales, soit un total de 155 M€.
- progression légère des recettes fiscales, (taxe sur l'électricité +3,5 M€, impôts dits économiques sans pouvoir de taux (CVAE et IFR) + 2 M€)

► Des dépenses de fonctionnement maîtrisées

Les nouvelles dépenses de cette section s'élèvent à 53,8 M€, soit +3,3 % des crédits votés au Budget primitif 2022, principalement pour la politique collèges, la masse salariale et les hébergements pour l'accompagnement des personnes les plus fragiles.

+10 M€ pour revaloriser le budget des solidarités humaines

essentiellement pour revaloriser la rémunération des personnels œuvrant au sein du Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille et des établissements médico-sociaux conformément aux dispositions réglementaires du SEGUR de la santé (+ 4,5M€) .

+11,6 M€ d'ajustements sur les autres charges et les frais de personnel, tels que :

- + 5 M€ pour le fonctionnement des collèges due à l'inflation
- +1,7 M€ le transport des enfants handicapés vers leur établissement scolaire afin de répondre à l'évolution du nombre de demandes.
- +4 M€ au titre des dépenses de personnel en raison du versement de la prime inflation mais aussi de l'anticipation de l'impact de la revalorisation du point d'indice annoncée par le précédent gouvernement.

+ 10,3 M€ afin d'anticiper des besoins et aléas difficilement prévisibles à ce stade du contexte économique marqué par la hausse du coût des carburants et des matières premières.

► **Des dépenses d'investissement très largement consacrées au plan collèges**

L'investissement demeure une priorité départementale pour préparer au mieux le territoire girondin aux enjeux de demain et faire face en particulier à l'essor démographique du Département.

Le total du budget d'investissement s'élèvera à 363 M€ pour 2022, soit +47,2 M€.

Plus de 57% sont consacrés à la politique collèges.

+ 28,2 M€ pour la montée en puissance du Plan collèges afin de tenir compte du rythme de réalisation des travaux, qui s'est accéléré, mais également de la révision des coûts prévisionnels suite à l'augmentation des prix du BTP.

Soit un total de 209,6 M€ pour le plan Collèges en 2022.

+ 10 M€ pour les espaces naturels sensibles :

La progression de la taxe d'aménagement permet notamment d'abonder de 7,5 M€ le budget que le Département consacre aux Espaces naturels sensibles en tant que maître d'ouvrage.

Par ailleurs, les aides consacrées aux associations ou collectivités pour la protection des espaces naturels sensibles et la biodiversité sont revalorisées de 2,5 M€.

+ 9,6 M€ pour les subventions dédiées au développement des territoires pour soutenir les projets des communes et de leurs groupements, soit 68,6 M€ au total en 2022.



Revalorisation salariale des professionnels de l'enfance

15 240

ENFANTS PROTÉGÉS
EN GIRONDE

Afin d'assurer au mieux ses missions de service public, le département de la Gironde s'est lancé en décembre 2021 dans un grand plan de revalorisation de la rémunération ses agents afin de les fidéliser et de pouvoir recruter plus facilement les professionnels dont il a besoin.

1,5 millions

MONTANT DE LA
REVALORISATION DES
AGENTS DU CDEF POUR 2022

Lors de cette séance plénière, ce sont les situations salariales des professionnels de l'enfance du CDEF, lieu d'accueil d'urgence et d'orientation des enfants confiés, et des assistants et assistantes familiales qui accueillent des enfants à leur domicile, que les conseillers départementaux se sont attachés à revaloriser.

Au CDEF, tous les agents recevront une prime, quels que soient leur statut ou leur activité. Ce qui représente 1,5 millions d'euros pour 2022. Elle permettra d'harmoniser les rémunérations des agents du CDEF avec celles applicables au sein de la collectivité départementale.

1127

MINEURS ACCUEILLIS EN
FAMILLE D'ACCUEIL

Pour rappel, le Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille, établissement public de Protection de l'Enfance et service du Département de la Gironde en matière d'accueil d'urgence, assure une mission d'hébergement et d'accompagnement de mineurs, jeunes majeurs et familles 24/24 et 365j/an.

674

ASSISTANTS FAMILIAUX

Les agents employés par le CDEF relèvent de la fonction publique hospitalière et sont donc concernés par le Ségur 2 qui vise les agents de la fonction publique hospitalière au sein des établissements et services sociaux et médico-sociaux.

2,6 millions

MONTANT DE LA
REVALORISATION (SALAIRES
+ INDEMNITÉS) POUR LES
ACCUEILLANTS FAMILIAUX
EN 2022

Cependant, le département de la Gironde a choisi d'aller au-delà du Ségur en proposant un montant supérieur et en permettant à l'ensemble des professionnels du CDEF d'en bénéficier (le Ségur 2 ne concernait que les métiers relevant de l'accompagnement médico-social).

Les assistants familiaux, couramment appelés familles d'accueil, bénéficieront de revalorisations de salaire mais également des primes liées à l'accueil de enfants.

Les revalorisations salariales :

Le Département, au-delà de la loi relative à la protection des enfants, propose dès juillet la revalorisation des salaires de 130h de SMIC à 174h pour un enfant accueilli, soit + 235.08 € nets/mois.

Considérant que les assistants familiaux sont des travailleurs sociaux au même titre que les autres agents et qu'il est impératif de garantir l'attractivité de ce métier essentiel, le Département a choisi d'appliquer une compensation à la hauteur de la prime Ségur, dont ils étaient exclus. Le montant de ces revalorisations salariales s'élève à 1 831 515,78 € pour la période de juillet à décembre 2022.

Revalorisation de l'indemnité d'attente : lorsqu'un assistant familial n'accueille pas d'enfant à son domicile, il perçoit 80 % du salaire (pour l'accueil d'un enfant) sur 4 mois maximum. Le département maintient cette indemnité et l'augmente de 130h à 174h de SMIC.

Revalorisation des indemnités perçues par les assistants familiaux : entretien, frais kilométriques et création d'une indemnité de vie quotidienne. Cette dernière permet d'avoir une avance financière pour les dépenses quotidiennes des enfants.

Le Département agit pour la diversité et l'égalité

33

OBJECTIFS

200

ACTIONS

Depuis plusieurs années, le Département s'inscrit dans la promotion de l'Égalité entre les femmes et les hommes, et dans la prévention et la lutte contre les violences conjugales. Pour renforcer son champ d'intervention à la lutte contre les discriminations, la «mission égalité femme-homme» créée en 2015 est devenue la «mission diversité égalité » en 2021. Un engagement souligné par la double-labellisation AFNOR en juin 2021.

Un Plan d'actions pour la Diversité et l'Égalité 2022-2027

Ce nouveau plan repose sur deux piliers fondamentaux que sont la Diversité d'une part, et l'Égalité d'autre part. Il se concrétise à la fois « en interne », grâce à la politique menée en matière de ressources humaines par le Département en tant qu'employeur et « à l'externe », au travers de ses actions en tant que pilote ou partenaire de politiques publiques en faveur des Girondines et Girondins. Le Département a d'ores et déjà amorcé ce plan au travers de nombreuses actions.

Exemples d'actions en faveur de la Diversité :

- ▶ Création d'un « Groupe ressources LGBTQI+ » au sein du Département
- ▶ Signature d'une charte d'engagement avec le secteur du BTP et des travaux publics issue d'un travail avec les organisations professionnelles pour promouvoir l'égalité professionnelle femmes-hommes, la prévention contre les discriminations, le développement de l'apprentissage, et de l'insertion des personnes éloignées de l'emploi.
- ▶ Projet « Gironde, territoire 100% inclusif » pour les personnes en situation de handicap et les personnes âgées
- ▶ Concertation régulière avec les associations qui luttent contre les discriminations
- ▶ Conception d'un webinaire sous forme de petits films à destination des agent-e-s pour sensibiliser à la lutte contre les discriminations

Exemples d'actions en faveur de l'Égalité :

- ▶ Réduction des écarts de salaires entre les femmes et les hommes et respect du principe de parité pour les emplois fonctionnels et les postes d'encadrement
- ▶ Travail sur la précarité menstruelle en lien avec le projet « Règles élémentaires » au sein des territoires et dans les collègues
- ▶ Insertion d'une nouvelle clause dans les marchés visant à promouvoir l'engagement du Département en matière d'égalité

A BORDEAUX ET ARCAÇON
(PAS DE STATISTIQUES
DÉPARTEMENTALES)

120

FAITS DE VIOLENCES
CONJUGALES PAR JOUR

+10%

EN 2020

800 000 €

DE FINANCEMENT POUR
LES ASSOCIATIONS QUI
ACCOMPAGNENT LES FEMMES
VICTIMES DE VIOLENCES
CONJUGALES EN 2021

Un Plan d'Actions de lutte contre les violences conjugales 2022-2027

250 000 femmes sont chaque année victimes de violences physiques ou sexuelles au sein de leur couple. Témoins de ces violences ou directement touchés, des dizaines de milliers d'enfants en souffrent.

Le 25 novembre 2021, journée pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, le Département a affirmé sa volonté de faire de la lutte contre les violences faites aux femmes une grande cause de l'action publique. Il s'est également proposé comme territoire d'expérimentation pour la création de tribunaux spéciaux dédiés, à l'instar de l'expérience espagnole.

Les missions du Département au cœur des enjeux de lutte contre les violences conjugales

De par ses compétences en matière d'action sociale, de promotion de la santé et de protection de l'enfance et de la famille, le département agit au quotidien pour la prévention et la protection de toutes et tous, à tous les âges de la vie. Grâce notamment au maillage des Maisons départementales des solidarités, le repérage, l'accueil et l'accompagnement des femmes victimes et des enfants, qui sont le corollaire des violences dites conjugales, est facilité.

De manière volontariste, il initie et soutient également de nombreuses actions de prévention et de sensibilisation des enjeux liés aux violences conjugales et intrafamiliales pour en prévenir les risques.

En se dotant d'un plan d'actions spécifique de lutte contre les violences conjugales, le Département vise à :

- ▶ Améliorer la lisibilité de l'ensemble de ses interventions pour en faciliter l'accès
- ▶ Renforcer ses partenariats pour à la fois mieux accueillir et mieux accompagner les femmes victimes et leurs enfants
- ▶ Accroître la prévention et les actions de sensibilisation pour mieux anticiper les dangers, sans discrimination de genre et quels que soient les types de couples et familles
- ▶ Prendre en compte les répercussions des violences conjugales sur les enfants et agir en conséquence
- ▶ Accentuer le repérage des situations de violence concernant les femmes en situation de handicap et les femmes âgées

Quelques exemples d'actions issus du Plan :

- ▶ Accompagner financièrement la présence de travailleurs sociaux au sein des services de gendarmerie et de police pour faciliter l'approche partenariale dans le suivi des victimes
- ▶ Poursuivre les accompagnements renforcés pour favoriser l'autonomie des personnes victimes de violences : accès aux droits, à la formation, à l'emploi, au logement
- ▶ Financer l'achat de Téléphones Grave Danger
- ▶ Développer et renouveler régulièrement les formations spécifiques pour les agent.e.s d'accueil, du travail social, les professionnel.le.s de santé et du médico-social. Les équiper de kits ressources.

Contacts presse

Typhaine CORNACCHIARI :
06 18 18 22 44
typhaine.cornacchiari@gironde.fr

Anne-Gaëlle Mc Nab :
06 28 20 65 31
anne-gaelle-mcnab@gironde.fr

Site : Gironde.fr

Facebook : Département de la Gironde

Twitter : @gironde